Protection des données ASS, déclaration d'accord

Annexe à la demande d'adhésion comme membre actif, membre actif soumis à conditions et membre en formation

Le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) de l'UE n'a pour le moment qu'un effet très limité sur la Suisse et il faudra attendre encore un moment avant que le législateur suisse s'y aligne. Mais l'opinion publique est sensibilisée aux questions relevant de la protection des données. C'est pourquoi l'ASS tient à clarifier les questions relatives à la protection des données avec ses membres. Elle veut s'assurer qu'elle n'enregistre leurs données qu'avec leur accord, préciser qu'elle ne les transmet qu'à un nombre d'utilisateurs très limité et que même cette transmission ne se fait qu'avec l'accord explicite de chaque membre.

A cette fin, l'ASS t'informe au moyen du tableau ci-dessous sur les données qu'elle collecte, dans quel contexte, et à qui elle les transmet. Si tu donnes ton autorisation explicite à ces transmissions, tu profites aussi des avantages qui y correspondent. Si tu ne coches pas une ou plusieurs lignes, tu renonces au service respectivement à l'avantage nommé dans la colonne « objectif ». Si tu ne nous retournes pas cette déclaration, ceci sera interprété par nous comme une « non-autorisation ». A tout moment, tu as le droit de complètement ou partiellement révoquer ton autorisation par une simple communication à l'ASS.

SHIATSU
Shiatsu Gesellschaft Schweiz
Association Suisse de Shiatsu
Associazione Svizzera di Shiatsu

	Quand/Où les données sont-elles transmises ?	Statut	A qui?	Objectif	Autorisation (cocher)
1	Site web: recherche de thérapeutes	1, 2	Accessible au public	Publicité pour le membre	☐
2	Transmission de l'adresse et du statut de membre	1, 2	Ecoles qui sont membre de l'ASS	Infos sur les formations continues ; condition pour le rabais de 10%	☐
3	Transmission de l'adresse et du statut de membre	1, 2	Membres ASS proposant des formations continues	Infos sur les formations continues ; condition pour le rabais de 10%	☐
4	Echange de données concernant la formation continue	1, 2	ASCA	Contrôle du membre dans le cadre du contrôle de la formation continue ; condition pour rabais sur cotisation ASCA	☐
5	Echange de données concernant la formation continue	1, 2	Assureurs	Contrôle du membre dans le cadre du contrôle de la formation continue ; reconnaissance comme thérapeute qualifié-e	☐
6	Transmission de l'adresse et du statut de membre	1, 2, 3	Fairsicherung	Condition pour offres collectives comme p.ex. l'assurance responsabilité professionnelle	☐
7	Transmission d'adresses	1, 2, 3	Groupes régionaux	Infos sur les activités	☐

Légende statut: 1=membre actif, 2=membre actif soumis à conditions, 3=membre en formation

L'ASS s'engage à ne pas transmettre ou publier les données de ses membres à d'autres fins que celles mentionnées sous chiffre 1 à 7.

Lieu, date

Signature

_____

_____

Prénom, nom, rue, NPA, lieu

_____